

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 21 mars 2022, le règlement suivant :

Règlement d'emprunt 1193-22 autorisant des travaux de réfection des terrains de tennis de la Ville de New Richmond et décrétant un emprunt de 276 682 \$, remboursable en 15 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 avril 2022. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 12^e jour d'avril 2022

Céline LeBlanc
Greffière